

Recrute : un Maître Assistant Associé (160h)

Champ disciplinaire : TPCAUI

Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine

***Décret n°93-368 du 12 mars 1993 modifié par le décret n°99-923 du 27 octobre 1999
relatif aux enseignants associés des Ecoles d'Architecture***

1. Présentation générale de l'Ecole, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand est un établissement public d'enseignement supérieur au budget annuel de 2,4 millions d'euros, pour un effectif de 614 étudiants, de 93 enseignants (28 titulaires, 12 associés dont 8 à mi-temps, 50 contractuels établissements) et de 40 agents administratifs.

L'école est installée depuis juillet 2015 dans les anciens locaux réhabilités du sanatorium de Sabourin, bâtiment emblématique offrant une superficie totale de 11 000 m². Engagée dans son territoire, l'ENSACF est membre fondatrice du Conseil des établissements associés (CEA) aux côtés, entre autres, de l'Université de Clermont-Auvergne (UCA).

Le programme pédagogique du cycle licence a pour objet l'enseignement de la conception. Chaque semestre est thématique à partir de notions clés ou d'objets qui fédèrent l'ensemble des disciplines et construisent une progressivité des connaissances par l'étudiant.

Les enseignements du cycle master sont structurés en 3 domaines d'études « Eco-conception des territoires et des espaces habités (EETH), Entre ville architecture et nature (EVAN), « Mémoire et techniques de l'architecture du patrimoine habité urbain et rural (METAPHAUR). Chacun des domaines d'études aborde un objet spécifique dans le but commun de conduire les étudiants au niveau de compétence requis pour l'obtention du diplôme d'Etat d'Architecte.

L'école prépare aussi, en partenariat avec l'école d'ingénieur de Polytech' Clermont, au double diplôme architecte-ingénieur et, en partenariat avec le département de géographie de l'UCA, au double cursus, STRATAM ouvrant vers les professions liées à l'aménagement des territoires.

2. Contexte scientifique de l'ENSACF

L'ENSACF a fondé son projet scientifique par la mise en place de la thématique de recherche « Architecture et marges », thématique qui est au fondement du Groupe de recherche en formation » (GRF) habilité par le BRAUP/MCC depuis le printemps 2015, intitulé « Ressources ». Composé d'une vingtaine d'enseignants chercheurs de l'école, le GRF Ressources articule ses travaux autour de deux axes : 1- les marges de l'architecture comme discipline (pratique professionnelle, enseignement, recherche) et 2- L'Architecture des marges (sociales, spatiales dans le temps), traversés par une transversalité Outils (observation, transformation, médiation).

Parallèlement à cette thématique, l'ENSACF est associée aux activités de recherche conduites dans le cadre de réseaux tels que les Réseaux Scientifiques Thématiques (RST), « Philau, ERPS (Espace rural et Projet spatial), et APC « Architecture, Patrimoine, Création ».

Par ailleurs, l'ENSACF encourage les actions portées en collaboration avec les structures de recherche du site clermontois et tout particulièrement auprès de l'École Doctorale « Lettres, Sciences humaines et Sociales » (ED n°370) ainsi qu'auprès de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand (USR 3550) dont l'École est partenaire.

L'ENSACF est ainsi dans une perspective de développement de son activité de recherche, à travers notamment la volonté de voir son GRF transformé en équipe d'accueil (EA) dans le courant du prochain quadriennal.

Enfin l'ENSACF s'est fortement engagée dans la création de la chaire « Habitat du futur » (GAIA 2.0.) en constituant une équipe pédagogique (*Design-Build*) et de recherche (*recherche finalisée*) constitutive de la chaire GAIA 2.0.

3. Missions prévues pour l'enseignant :

Essentiellement en 1er cycle « licence », semestre 2 : La charge pédagogique pour l'enseignant de TPCAU comprendra :

- L'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'enseignement de projet
- Une partie des cours théoriques en lien avec la problématique du projet
- L'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'enseignement d'analyse architecturale.
- L'encadrement d'un exercice transversal.

Enseignement du projet (UE 2.1) : 105h = [15 semaines de 7 heures]

L'enseignement de projet du semestre 2 de L1 doit permettre à l'étudiant de prendre graduellement conscience de la complexité de l'acte de concevoir l'espace architectural (mise en jeu de savoirs a priori disparates), à partir d'un objet d'étude limité et de problématiques simplifiées. Il s'agira en particulier :

- d'approfondir les relations entre espace et usage, et la définition des qualités physiques de l'espace (mesures, proportions, échelle, matérialité, lumière, perceptions visuelles).
- d'acquérir les bases d'une méthode de conception : interprétation d'une situation de projet composée d'un site et d'usages, formulation et hiérarchisation d'objectifs de projet, définition d'une figure spatiale fédératrice, matérialisation, géométrisation et dimensionnement de ces espaces par rapport au corps humain et aux principes structurels élémentaires.
- d'expérimenter dans la conception de différents outils de représentation visuelle de l'espace et l'énonciation d'un raisonnement de projet.
- de se constituer une série de repères et de références en relation avec l'exercice de conception (démarches d'architectes, éléments architecturaux, caractéristiques physiques de l'espace et du corps). Thématique de l'enseignement de projet semestre 2, qualifier l'espace :

Problématique d'habitat à échelle domestique dans un contexte urbain constitué.

Projet long sur la durée du semestre, projets individuels coordonnés par équipes de 2 à 4 étudiants sur la même parcelle.

Chaque étudiant conçoit une habitation destinée à une collocation trans-générationnelle pour 3 occupants sur un site donné proche. A partir de la définition des usages de l'habitat et de l'analyse du site, il construit avec son équipe un scénario d'implantation le confrontant à des problématiques de mitoyenneté et d'assemblage. Il s'agit alors, par équipe et individuellement, de maîtriser les espaces depuis les espaces du commun – l'espace public – jusqu'aux espaces intimes.

Modalités d'enseignement :

L'enseignant recruté aura la responsabilité d'un groupe de 20 étudiants. Sa pédagogie devra s'inscrire dans les objectifs communs à l'équipe enseignante, en termes de programme, de rythme et de contenus des étapes de rendus. Il participera à la préparation, à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme du semestre.

Des échanges ponctuels par binômes d'enseignants permettent aux étudiants des différents groupes de se croiser. Les évaluations des travaux d'étudiants se font au cours de 3 jurys composés chacun de deux enseignants et de leurs moniteurs, et par contrôle continu.

Le jour d'enseignement du projet est le mardi.

Cours magistraux en lien avec le projet (UE 2.1) : 4h

Les enseignants titulaires et associés dispensent des cours à l'ensemble des étudiants de première année sur des thématiques en lien avec l'habiter et le processus de projet.

Enseignement de l'analyse architecturale (UE 2.1) : 24h = [6 séances de 4 heures]

L'enseignant recruté aura la responsabilité d'un groupe de 30 étudiants.

Afin d'ouvrir le champ de référence des étudiants, l'enseignement a pour objectif la compréhension des dispositifs architecturaux par une méthode d'analyse d'habitations ordinaires et de « maisons savantes », c'est-à-dire de maisons remarquables d'architectes. Cet enseignement se construit sur plusieurs exercices, à commencer par un relevé in situ, permettant d'approfondir différents thèmes, comme les séquences de seuil, l'organisation spatiale, les ambiances lumineuses, les matières, choix formels, etc.

Enseignement exercice transversal (UE 2.1) : 24h = [1 semaine intensive en début de semestre (février)]

L'enseignant recruté aura la responsabilité d'un groupe de 20 étudiants, qu'il co-encadrera avec un enseignant d'une autre matière.

L'objectif de cet enseignement est de mettre en évidence les relations de l'architecture avec une autre discipline (plusieurs binômes encadrant TPCAU + autre champ à choisir par les étudiants), par un exercice court. Cet exercice doit permettre à la discipline associée d'initier à ses méthodes et ses objets d'étude et de nourrir un travail sur l'espace.

4- Autres tâches :

Suivi des stages et encadrement des rapports d'études des L3, coordination pédagogique, responsabilités d'expertises et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

- La présence aux jurys intermédiaires ou finaux d'Unités d'enseignements est indispensable.

Dans le cadre de ses obligations de service, l'enseignant devra s'impliquer dans la vie de l'établissement et dans son projet pédagogique. Il/elle participera obligatoirement aux travaux des différentes commissions de l'école qui contribuent à la bonne gouvernance de l'ENSACF.

5 - Compétences principales mises en œuvre

Titres ou diplômes requis :

- **Architecte diplômé. Doctorat ou doctorat en cours ou diplômes admis en équivalence.**

Diplômes souhaités au regard du poste:

Architecte DPLG ou HMONP.

Expériences et compétences souhaitées :

Une expérience minimale de sept années (Agence d'architecture) ainsi qu'une expérience d'enseignement du projet d'architecture dans l'enseignement supérieur sont requises.

6 – Modalités de candidature

Les dossiers de candidatures complets doivent être transmis, au plus tard le **Lundi 12 novembre midi** à l'attention de monsieur le directeur par intérim de l'ENSA de Clermont-Ferrand, par voie électronique, exclusivement sous format « wetransfer » aux deux adresses suivantes :

candidatures.enseignantes@clermont-fd.archi.fr avec copie à ensacf@clermont-fd.archi.fr

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- **Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles du (de la) candidate(e), ses références, ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle. Tout document permettant au jury d'apprécier les qualifications du candidat**
- **Une note pédagogique précisant en quoi les compétences et expériences du candidat répondent aux spécificités du poste (3 pages maximum)**
- **Un justificatif (indispensable) de l'emploi principal**
- **Une copie de la carte nationale d'identité**

Après examen des dossiers par le jury de présélection, les candidat (e)s retenus pour un entretien seront auditionnés à l'école (**convocation adressée par courriel**)

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès :

- du Coordinateur de semestre : Lois de Dinechin : lois.dedinechin@clermont-fd.archi.fr
- bureau de la pédagogie ENSACF : F. Petitcolas : fabienne.petitcolas@clermont-fd.archi.fr

Points d'attention

Un maître de conférences associé à mi-temps ne peut pas l'être dans deux écoles sur la même période. Pour information les frais de déplacements pour les auditions sont à la charge des candidats.